

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00492

**TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DE L'USINE DE
PRODUCTION D'EAU POTABLE DU COUZON À
CHÂTEAUNEUF - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N°2023EP252
CONCLU AVEC LE GROUPEMENT
STEREAU/CONSTRUCTION FLORIOT**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du code général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R. 2194-8 du code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

VU le marché n°2023EP252 relatif à des travaux pour la réhabilitation de l'usine de production d'eau potable du Couzon à Châteauneuf, notifié le 02 août 2023 au groupement STEREAU/CONSTRUCTION FLORIOT, pour un montant global de 1 173 075,00 € HT,

CONSIDERANT qu'en cours d'exécution, il est apparu nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires non prévus initialement au marché,

CONSIDERANT que ces modifications et adaptations des techniques en cours de chantier entraînent l'introduction de prix nouveaux au marché,

CONSIDERANT que ces circonstances justifient la passation d'un avenant n°1 au marché précité afin de contractualiser l'ensemble de ces modifications,

DECIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°1 au marché n°202EP252 relatif à des travaux pour la réhabilitation de l'usine de production d'eau potable du Couzon à Châteauneuf, est conclu avec le groupement STEREAU/CONSTRUCTION FLORIOT afin d'intégrer les prix nouveaux ci-après :

RECU EN PREFECTURE

Le 31 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240430-C202400492ID

Date de mise en ligne : 31 mai 2024

N° Prix	Désignation	Unité	Montant prix Unitaire en € HT
PN01	Retrofit de l'automate existant	F	+ 46 449,92 € HT
PN02	Fourniture et pose d'une climatisation dans le local électrique de l'usine d'eau potable du Couzon	F	+ 5 872,58 € HT
PN03	Fourniture et pose d'une trappe étanche intégrée dans le plancher des filtres à sable. Les travaux comprennent l'ajout d'une trappe pour chaque filtre à sable, soit 5 en tout. Dimensions et caractéristiques suivant FMO N°03	F	+ 4 750,00 € HT
PN04	Plus-value pour passage de la canalisation de soude par l'intérieur du bâtiment de l'usine depuis le poste de dépotage jusqu'à la cuve de stockage de soude (soit une longueur de 80 ml) par un tube double peau comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture du tube double peau • Dépose de la tuyauterie existante Montage de la nouvelle tuyauterie y compris supportage	F	+ 16 405,00 € HT
PN05	Travaux de réparation de la tuyauterie DN400 sortie filtres à sable par la mise en place d'un raccord Arpol en 2 parties	F	+ 1 487 € HT
PN06	Bride de la crépine <ul style="list-style-type: none"> - Carottage - Fourniture, fabrication en atelier et pose d'une pièce de sceller DN300 pour traversée de paroi sur la conduite de distribution Scellement	F	+ 4 327,00 € HT
PN07	Augmentation de la sécurité des capots du réservoir Capot anti-intrusion VIGI de la marque Soval avec bac anticontamination et cheminée grillage anti-insecte, verrouillage de type Deny	U	+ 4 132,00 € HT
PN08	Cuve d'arrivée des eaux filtrées <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'une crépine inox DN250 	U	+ 190,00 € HT
PN09	Cuve d'arrivée des eaux filtrées <ul style="list-style-type: none"> - Dépose de la crépine existante DN 250 et pose de la nouvelle en lieu et place 	F	+ 498,00 € HT
PN10	Zone de dépotage des réactifs Ajout d'une canalisation entre la panoplie de dépotage chlorure ferrique existante (et abandonnée actuellement) et la cuve de chlorure ferrique existante, non compris protection au sol aluminium pour passage fréquent de l'exploitant du fait du tracé retenu en façade	F	+ 7 753,00 € HT
PN11	Local Soude Décâblage de la panoplie / Mise en réserve des câbles dans une boîte de dérivation avec identification	F	+ 1 213,00 € HT
PN12	Local Soude Suppression dans le programme API et supervision / Déconnexions hydrauliques et dépose de la panoplie de bisulfite de soude	F	+ 313,00 € HT
PN 13	Canal entrée filtre à sable : Remplacement de la trappe (avec barreaudage antichute) du fond du canal entrée filtres à sable, y compris préfabrication	F	+ 1 520,00 € HT
PN 13.1	Sortie des filtres à sable : ajout de 5 vannes sur la portion de reprise (Té) en sortie du filtre à sable, une sur chaque sortie, afin que l'exploitant puisse vidanger le filtre par tuyau souple	F	+ 807,00 € HT
PN 13.2	Reprise d'une tête de mur dégradée suite à fuite de soude comprenant :		
PN 13.3	Amené -Repli du matériel	F	+ 1 856,50 € HT
PN 13.4	Mise en œuvre et dépose d'échafaudages de pied de chaque côté du mur	U	+ 1 482,24 € HT
PN 13.5	Démolition des éléments non adhérents – Purge des bétons	F	+ 3 108,99 € HT
PN 13.6	Evacuation des gravats	F	+ 3 694,47 € HT
PN 13.7	Coffrage/Ferraillage /Coulage de la tête de mur au mortier de réparation, y compris reprise des armatures, scellements	F	+ 5 295,29 € HT
PN 13.8	Moyens d'intervention pour étanchéité en site humide	F	+ 926,40 € HT

PN 13.9	Préparation des supports par ponçage diamanté, débullage et préparation des raccords sur existant	F	+ 1 608,23€ HT
PN 13.10	Réfection d'étanchéité par résine époxy stratifiée adhérente	F	+ 7 313,65 € HT
PN 14	Fourniture tuyauterie et accessoires PVC pour emplacement de la tuyauterie Soude	F	+ 127,00 € HT
PN 15	Montage de la tuyauterie soude (CATEC)	F	+ 687,00 € HT
PN16	Travaux de cybersécurité : Contrat de maintenance Topkapi pour l'année 2024 Ajout d'un module 2 connexions simultanées en WebServ	F	+ 5 057,00 € HT
PN17	Réhausse de la bouche à clé, sous voirie, d'isolation du poteau incendie comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Installation de chantier • Découpe de l'enrobé ou béton • Démolition de l'enrobé ou béton • Concassé 0/31,5 de carrière • Sable 0/4 • Enlèvement des excédents • Aspiratrice excavatrice • Fourniture et pose d'une bouche à clef complète • Réfection définitive en enrobé à chaud y compris émulsion des joints (Quantité < 1 T) • Feux tricolores durant les travaux Fourniture et pose d'une barrière de protection Bayard type A3-40 ou adaptable en fonction de l'espace disponible sur place	F	+ 1 792,00 € HT
PN18	Remplacement de la robinetterie en sortie des filtres à sables comprenant la fourniture et pose de : <ul style="list-style-type: none"> • 5 adaptateurs à bride DN 125 de la marque TECOFI • 5 adaptateurs à bride DN 250 de la marque TECOFI 1 vanne papillon à axe nu DN 125 de la marque TECOFI (actionneur existant réutilisé)	F	+ 1 659,00 € HT

ARTICLE 2

L'avenant n°1 entérine des modifications techniques induisant des plus-values et des moins-values qui représentent :

- Montant des travaux modificatifs en moins-value HT : - **16 563,68 €**
- Montant des travaux modificatifs en plus-value HT (prix nouveaux) : + **135 939,51 €**
- Montant global des travaux modificatifs HT : + **119 375,83 €**

Les travaux supplémentaires induisent ainsi une augmentation de 119 375,83 € HT.

Le montant global du marché passe donc de 1 173 075,00 € HT à 1 292 450,83 € HT, soit une augmentation de +10,17 %.

ARTICLE 3

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans l'avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au Budget Eau Potable, Section Investissement, 2014 CHAT 9.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 31/05/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,


Jean-Luc DEGRAIX